

Un imam en sursis politique



Par Boubakeur Hamidechi
hamidechiboubakeur@yahoo.fr

Faut-il applaudir aux propos du grand condé de la République, ce ministre de l'Intérieur, lorsqu'il affirme que Djaballah est un «illégal» en politique ? Rien n'est plus simple que cette accusation qui ne cible qu'un seul islamiste sectaire quand il fallait exclure toutes les officines se revendiquant de cette sensibilité. El-Islah aussi bien que ce Hamas relooké en «mouvement pour la paix» sont des courants fondamentalement religieux avec tout ce que cette référence leur confère de potentiel de nuisance anti-démocratique. En bonne république, la censure politique sanctionne de telles manifestations d'opinions au nom, précisément, du sectarisme qu'elles véhiculent à travers l'instrumentalisation de la spiritualité. On ne le sait que trop, les intégrismes sont la négation du libre arbitre du citoyen. Et, à l'évidence, ils n'ont pas leur place dans le champ profane du politique.

Cela dit, l'exception algérienne, qui se targue d'avoir innové en la matière, a fait d'une exceptionnelle permisivité tactique une règle et une constante sans qu'au préalable, elle ait établi de solides garde-fous constitutionnels. Bien au contraire, elle codifia le sacré comme une donnée identitaire, ce qui n'est rien moins qu'une franchise à toutes les obédiences à caractère religieux. Or, pour peu que la tolérance démocratique admette leur présence dans l'espace politique, il fallait à l'Etat qu'il se définisse d'abord par sa laïcité. Cela peut, à première vue, paraître paradoxal, néanmoins elle est la seule parade aux tentatives fascisantes dans les enjeux du pouvoir. L'on ne peut en effet exprimer quelques convictions religieuses ou même en faire un fonds de commerce politique qu'à la condition de ne jamais remettre

en question le sacro-saint (sans jeu de mots) principe de la diversité dès lors que l'Etat n'a pas de substrat religieux.

Tel n'est pas le cas de notre pays où la Constitution, bien qu'abondamment amendée par les régimes successifs, l'on se gardât par contre, de gommer de la définition de l'Etat cette référence religieuse. C'est implicitement à ce titre que tous les FIS, Hamas, Nahda et Islah, doivent non seulement d'exister mais revendiquer une sorte de prééminence dans la légitimité. L'Islam étant religion de l'Etat, ne furent-ils pas les plus actifs dans l'interprétation de ce postulat jusqu'à disqualifier quiconque contesterait l'aspect réducteur qu'on lui donne ?

Ils ont eu tort les constitutionnalistes qui prétendaient avoir fait acte de salubrité démocratique en arrimant la religion à l'Etat. C'est de cette confusion de concepts et de vocations qui souffrent encore nos institutions politiques lesquelles donnent aux imams les armes de la politique et font du politicien un tartuffe honteux. L'islamisme politique que l'on prétend tenir sous haute surveillance n'y a-t-il pas trouvé jusque-là son compte ? Le cas de Djaballah et la capacité de déploiement de son courant n'attestent-ils pas de cette altération de l'Etat inscrit dans sa loi fondamentale ? Parce que la religion est une donnée fondatrice, il ne reste au pouvoir que la conjuration administrative pour juguler les surenchères. Le procédé n'a, évidemment, pas bonne presse et renvoie de celui-ci une détestable image de manipulateur.

Les arguties avancées par Zerhouni afin de justifier une interdiction n'ont-ils pas fini par rendre sympathique cet imam dont le populisme et l'imprécation politiques ne sont pourtant guère

réassurants ? C'est ainsi que l'on découvre que le pouvoir est désarmé face à la résurgence du prosélytisme intégriste quand il affirmait par le passé récent qu'il avait dissous dans sa stratégie réconciliatrice et sa loi amnistiant. Les premiers dividendes d'une politique capitalarde n'ont-ils pas été engrangés précisément par ce courant, aujourd'hui menacé de dissolution après qu'il eut été courtisé pour plaider la cause du régime ? Le prétexte de la scission dans ce parti justifie-t-il sérieusement une telle mesure administrative ? N'y a-t-il pas en réalité la volonté de reprendre en main une chapelle qui, depuis 2002, balise fortement son territoire d'influence et s'émancipe de l'influence de l'appareil d'Etat ?

Djaballah, qui n'est pas à son premier coup de grisou, lui qui a déjà subi un putsch, le laisse en tout cas entendre. En vieille victime des décapitations politiques, il sait de quoi il en retourne. Dans son entourage de fidèles l'on envisage d'ores et déjà de riposter à l'oukase administratif par une participation aux législatives à travers les listes «indépendantes». Voilà qui va donner bien des migraines aux commissions d'agrément chargées de filtrer les «sous-marins» politiques. En effet, grâce à sa base militante et ses relais de sympathisants, il a parfaitement les moyens de jouer au perturbateur électoral face à ces partis honteusement muets quand il leur fallait, au nom de l'éthique, dénoncer une manœuvre administrative. Par leur indifférence gênée, les appareils ne participent-ils pas à une curée qui ne les grandira pas dans l'estime des électeurs si tant est que ces derniers leur en conservent un peu. Car si El Islah n'est plus en conformité avec la loi sur les associations pourquoi ne rap-

pellent-ils, par acquit de conscience, au gouvernement que des pans entiers des institutions élues actives sans mandats revalidés. L'UGTA pour ne citer que la plus scandaleuse n'a pas renouvelé ses instances depuis des mois, voire des années. Il est de notoriété syndicale que pas moins de 28 unions de wilaya actives avec des mandats invalides et l'on peut dire autant des fédérations de branche parmi lesquelles celle du secteur pétrolier n'a pas tenu le sien depuis 1997 ! Idem pour Sidi Saïd et la commission exécutive qui, de subterfuge en subterfuge, bénéficient d'une procédure dérogatoire qui les maintiendra en poste jusqu'à septembre 2007.

Cela ne fait-il pas à la fois désordre et iniquité dans l'application laxiste des lois ? Djaballah, nous dit-on, est depuis 2004 en délicatesse avec la réglementation, mais alors comment se fait-il qu'il ait été sollicité pour être la rampe de lancement de la campagne pour l'amnistie ou que ses élus aient récemment voté aux sénatoriales ?

Il y a de cela quinze jours à peine, cet homme politique activait à ciel ouvert avec toutes les autorisations officielles pour animer des meetings et la semaine dernière on lui signifie l'inéligibilité de son parti que l'on date de 2004. Si cela n'est pas une curiosité politique typiquement algérienne ça y ressemble quand même. De toutes les raisons avancées, une seule tient convenablement la route bien qu'elle demeure dans le non-dit. Qu'est-ce à dire si ce n'est que l'on vise à brider les ambitions de l'homme et à travers son exemple réduire toutes les velléités qui se manifestent ici et là. C'est que le pouvoir, qui n'a jamais renoncé à son désir de parvenir à un bipartisme solidement rattaché au système, doit d'abord

laminer les niches réfractaires à la normalisation. A terme, même le MSP de Soltani devra faire les frais d'une recomposition en ce sens qu'il ne pourra cultiver sa «différence» qu'à l'intérieur d'un large «front» aux côtés du RND. Le FLN étant tout désigné pour être la matrice d'un parti de la majorité présidentielle face à des démocrates de pacotille qui lui serviront d'opposition de façade.

El-Islah de Djaballah, où l'on n'a jamais cessé de vanter l'autonomie de décision et de se revendiquer comme la deuxième force politique, ne pouvait à l'évidence échapper à l'épuration. En programmant son exclusion des assemblées futures, le pouvoir amplifie à dessein des querelles internes pour le discréditer. Désormais, cet imam qui n'est qu'un homme politique en sursis, ne peut bénéficier de l'amnistie du pouvoir qu'en faisant de l'entrée-maine. Demain, il oubliera vite ses fanfaronnades d'opposant sans concession quand il lui faudra s'asseoir à la table du pouvoir pour négocier sa survie politique.

B. H.

Le Soir sur Internet :
<http://www.lesoiralgerie.com>
E-mail : info@lesoiralgerie.com

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com



JE NE VOUS RESPECTE PAS !

«Le GSPC mène des attaques frontales simultanées dans 3 wilayas du pays. Encore un signe de faiblesse des terroristes.»

N'est-ce pas ?

Deux anecdotes, deux histoires qui n'ont en apparence aucun lien. En apparence, seulement. Première histoire. Nacereddine, un parent natif du quartier de Belcourt dans la capitale, me racontait l'autre jour ce qui suit : des femmes issues de familles dont l'histoire est étroitement liée à ce quartier d'Alger, de familles dont plusieurs membres sont tombés au champ d'honneur pour que ce pays recouvre le sien, de familles à l'honorabilité et à la respectabilité inscrites sur chaque mur, sur chaque pavé de cette «houma» se retrouvent aujourd'hui dans une telle situation de dénuement qu'elles en sont réduites à se lever tôt le matin, aux aurores, à guetter qu'aucun voisin ne les voit, avant de fouiller les poubelles pour y dénicher pitance pour leurs enfants. Ces femmes-là préféreraient mourir plutôt que de mendier ou de rendre «public» leur état de pauvreté et de précarité. Seconde histoire. Celle-là plus publique, beaucoup plus publique. La croisade de Ahmed Bencherif contre les faux moudjahidine. Pas un jour ne passe sans qu'on ne lise dans un journal les comptes rendus de conférences de presse, de déclarations du vieux colonel ou du

ministre des Moudjahidine autour des faussaires de l'histoire et des trafiquants supposés ou avérés du combat révolutionnaire. Deux histoires. Deux trajectoires qui se télescopent fatalement à un carrefour, celui de l'incrédulité des dames de Belcourt qui ne doivent pas comprendre que 44 ans après l'indépendance, elles en soient réduites à fouiller les poubelles pendant que les «historiques» repus se crépent le chignon en comparant rageusement les tampons de leurs cartes respectives d'anciens combattants. «Non ! La tienne est une fausse !» «C'est la tienne qui est fausse ! La mienne est authentique. C'est le commandant Si Fien qui en atteste !» «Si la tienne, c'est le commandant Si Fien qui l'a signée, la mienne, c'est le colonel Si Felten qui l'a paraphée» et autres bondieuseries à se taper la tête contre les murs de l'Akiba. Non contents d'avoir réduit à famine des familles entières, d'avoir poussé au couffin de la solidarité des citoyens du 4e pays producteur de gaz dans le monde, d'avoir poussé au «fouille poubelle» des mères, des épouses, nos glorieux libérateurs déchiquent de leurs vieilles dents le peu d'histoire non écrite qui nous reste. Désolé, messieurs, moi, fils de l'indépendance, je ne vous respecte pas. Et je fume du thé pour rester éveillé, le cauchemar continue.

H. L.

MATLM

Radiologie

Tel / 026.22 61 08 / 22 15 11
Fax : 026.22 35 45
Tel/021 60 63 64/ 54 88 95 Alger



Distributeur officiel
SIEMENS

Echographie

Possibilité de crédit